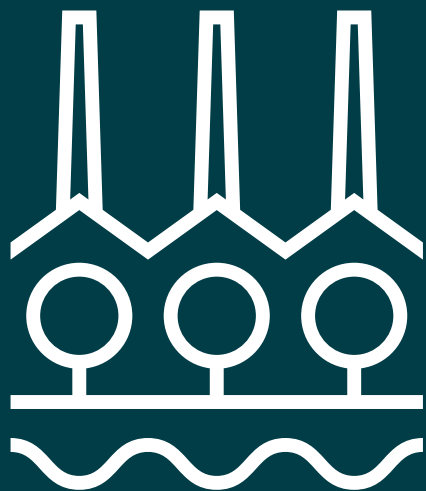




**Thermo
sur Seine**

Participez à la concertation préalable
du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026 !



L'ESSENTIEL
DU PROJET

Création d'une chaufferie à Vitry-sur-Seine (94) et de sa plateforme fluviale à Ris-Orangis (91)

Concertation garantie par

LA commission
nationale du
débat public CNDP

Comprendre le projet Thermo-sur-Seine

Le projet Thermo-sur-Seine est un projet de transition énergétique qui vise à produire une chaleur durable et moins dépendante des énergies fossiles pour alimenter le réseau de chaleur urbain qui bénéficie aujourd'hui à 17 communes franciliennes, dont Paris. Ce réseau de chaleur fonctionne comme un chauffage collectif à grande échelle, il produit de la vapeur destinée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire de plus d'un million d'habitants et de 6 000 bâtiments dont la totalité des hôpitaux parisiens, 40 % des bâtiments tertiaires et un tiers des logements sociaux.

1

POURQUOI TRANSFORMER CE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN ?

Centenaire, le réseau est encore alimenté à 50 % par du gaz, une source d'énergie carbonée et dont le prix est soumis aux fluctuations des cours de l'énergie et pèse de plus en plus sur la facture de chauffage. En remplaçant le gaz par des énergies renouvelables et de récupération, nous pouvons réduire les émissions de CO₂ et produire une chaleur à un prix abordable et stable dans la durée. C'est tout l'enjeu du projet Thermo-sur-Seine !

2

THERMO-SUR-SEINE, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le projet Thermo-sur-Seine comprend la création d'une chaufferie à Vitry-sur-Seine, au cœur des Ardoines, sur le site de l'ancienne centrale à charbon d'EDF, ainsi que la création d'une plateforme fluviale à Ris-Orangis sur le site des anciennes usines Bledina et Sogeros. Deux friches industrielles, pour lesquelles le projet entend porter une dynamique de revitalisation territoriale et de développement économique.

1

LES COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR)

Les combustibles utilisés par la chaufferie seront des combustibles solides de récupération (CSR). Il s'agit de déchets impossibles à recycler : tissus, emballages, bois, encombrants, résidus de l'activité économique. Ils sont triés, broyés, puis séchés et conditionnés avant d'être valorisés en énergie.



2

UNE PLATEFORME FLUVIALE À RIS-ORANGIS

La plateforme assurera la réception et le chargement des combustibles dans les barges avant leur acheminement par la Seine. Implantée sur une surface d'environ 4,9 hectares, elle pourra charger jusqu'à 6 barges par jour.

3

UNE CHAUFFERIE À VITRY-SUR-SEINE

La chaufferie produira 1,6 TWh de chaleur renouvelable et de récupération par an, notamment grâce à 3 lignes de production de 111 MW chacune. Implantée sur le site de l'ancienne centrale à charbon d'EDF, sur une emprise d'environ 6,7 hectares, elle est destinée à remplacer une partie de la chaleur aujourd'hui produite à partir de gaz.



4

UN RÉSEAU DE CHALEUR BAS CARBONE

La production de chaleur du réseau, qui alimente 17 communes franciliennes dont Paris, évolue vers des énergies renouvelables et de récupération. L'objectif de ce verdissement du réseau de chaleur est de limiter le recours aux énergies fossiles et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.



UN PROJET ENCADRÉ POUR MAÎTRISER LES ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

La chaufferie sera soumise à un cadre réglementaire strict. Elle devra respecter la réglementation européenne sur les émissions industrielles, les règles applicables aux installations classées et des arrêtés spécifiques fixant notamment des limites d'émission et des exigences de rendement. Dans le cadre des études techniques en cours et à venir, le maître d'ouvrage s'engage à travailler sur des objectifs de valeurs limites d'émission plus basses que celles exigées par la réglementation. Le fonctionnement de la chaufferie fera l'objet de contrôles réguliers, continus et indépendants, sous l'autorité des services de l'État. Les

3

émissions atmosphériques seront mesurées en permanence, et les données de suivi seront mises à disposition en ligne.

L'installation disposera des systèmes les plus performants disponibles de traitement des fumées, organisés selon plusieurs niveaux de protection : réduction des polluants dès la combustion, filtration des poussières, neutralisation des gaz acides, captation des éventuels métaux lourds et dioxines résiduels.

En 2026, des études environnementales et sanitaires viendront préciser les effets potentiels du projet sur la qualité de l'air, la santé, le bruit, les circulations, la biodiversité et l'insertion de la chaufferie dans son environnement. Selon leur état d'avancement, de premiers éléments pourront être partagés lors de la concertation préalable sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP).

LES GRANDS REPÈRES DU PROJET



23 %

DE LA PRODUCTION DE CHALEUR du réseau assurée par la chaufferie

450 000

TONNES DE DÉCHETS évités chaque année, grâce à la valorisation énergétique des CSR qui n'iront pas à l'enfouissement

50 à 22 %

C'EST LA BAISSÉ PRÉVUE DE LA PART DU GAZ dans le mix énergétique du réseau dès 2034

2x moins

D'ÉMISSIONS DE MONOXYDE DE CARBONE (CO) et

4 fois moins

D'OXYDES D'AZOTE (NOx) par rapport aux anciennes installations au gaz qui seront arrêtées à Vitry-sur-Seine et à Ivry-sur-Seine, pour une même quantité de chaleur produite

~ 900 EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS

générés sur le territoire, dont 500 emplois directs pour les travaux, 250 emplois indirects et 130 emplois directs pour l'exploitation des deux installations

1,2

MILLIARD D'EUROS d'investissement

Participez à la concertation préalable !

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2026



La concertation préalable permet à chacun de s'informer sur le projet, de poser des questions, de recevoir des réponses, de partager son avis et de contribuer aux réflexions avant les décisions à venir. Organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) en tant qu'autorité indépendante, la concertation est suivie par quatre garants chargés de veiller au droit à l'information, à la participation et à la qualité du dialogue avec le public.

COMMENT PARTICIPER ?



Toutes les informations pratiques, les documents et les modalités d'inscription sont disponibles **sur la plateforme participative** :



www.thermo-sur-seine-concertation.fr

Du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026, toutes les personnes intéressées sont invitées à poser leurs questions, soumettre des contributions et participer aux temps de rencontres.

S'informer sur le projet

Plusieurs documents sont mis à disposition pour permettre à chacun de comprendre le projet :

- Le dossier de concertation
- L'essentiel du projet
- La plateforme participative

Donner son avis

Pendant toute la durée de la concertation, chacun peut contribuer sur :

- La **plateforme participative**, via les espaces de dépôt d'avis libre, de questions ou de cahier d'acteur ;
- Les **registres papiers** mis à disposition dans les lieux de consultation.

Participer aux rencontres

Réunions publiques, rencontres mobiles, ateliers thématiques, forum, webinaires... Une quinzaine de temps d'échanges sont organisés au plus près des territoires concernés. Toutes les informations sont disponibles sur la plateforme participative.

CALENDRIER DU PROJET

CONCERTATION PRÉALABLE

2026

CONCERTATION CONTINUE
Réalisation des études d'impact

Instruction des demandes d'autorisation environnementale et des demandes de permis de construire

ENQUÊTE PUBLIQUE

2027

2031-2034

MISE EN SERVICE

2028-2034
TRAVAUX

PHASES D'ASSOCIATION DU PUBLIC

